

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, maire.	
Nombre de conseillers en exercice : 33	Étaient présents : M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. PIZELLE, Mme MORNET, M. MOUTET, Mme GUY, M. LEOUTRE, Mme FORMERY, M. SOSOE, Mme GERNER, M. RICHIER, Mme NOTHIGER, M. CAVAZZANA, Mme DIMOFF, M. GUILLAUME, M. THORR, Mme VALY, Mme REVERBERI, M.GROSJEAN, Mme OULAHLOU, Mme KIEFFER, M. JACQUOT, Mme BARREAU, M. VAUTHIER, M. BLONDIN, M. OHLING, M.FAVIER.
Présents à la Séance : 27	Absents excusés : Mme VAGNER qui a donné pouvoir à M. RICHIER; M. VELVELOVICH qui a donné pouvoir à M. PIZELLE, Mme RIBEIRO qui a donné pouvoir à Mme FERRERO, M. KARATAS qui a donné pouvoir à M. LEOUTRE, Mme MEURGUE qui a donné pouvoir à Mme FORMERY.
Votants : 32	Absent : M. COIATELLI.

Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance, Floriane VALY ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

DEL-01-30012024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE EN VUE DU DÉBAT
D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités introduit par la loi NOTRé du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape annuelle obligatoire, qui se tient au maximum dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2024 pour permettre aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain budget.

Le DOB s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire joint.

Conformément à la réglementation, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique ainsi que sur la situation et les perspectives de la ville.

Le rapport ci-joint porte également sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

Le débat visera à présenter le cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2024, les perspectives en matière fiscale et les principaux projets d'investissement pour la ville cette année.

L'Assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire par cette délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Par son vote, l'Assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tiens le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

PREND ACTE à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2024 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé,

Accusé de réception en préfecture
054-215404312-20230710-DEL-01-30012024-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Ville de Pont-à-Mousson

Mairie de Pont-à-Mousson

**Rapport
d'Orientation Budgétaire
2024**

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250710-DEL-01-30012024-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

I. DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MARQUÉES PAR L'INFLATION

1 AU NIVEAU MONDIAL : TOUJOURS DES INCERTITUDES ET UN ESPOIR DE REBOND

Selon la Directrice Générale du FMI « L'économie mondiale traverse la plus grande épreuve qu'elle ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale. »

L'économie mondiale est confrontée à une période prolongée de faible croissance qui demeure nettement en dessous de la moyenne de croissance observée au cours des deux décennies antérieures à l'apparition de la pandémie.

2 AU NIVEAU EUROPÉEN : ENTRE TENSIONS, RÉCESSION ET LUEURS D'ESPOIR

L'économie de l'Union Européenne continue de croître mais à un rythme plus modéré. L'Europe est confrontée à un défi complexe : réduction de l'inflation, soutien de la croissance économique durable et maintien de la stabilité financière, tout en faisant face aux conséquences de la crise énergétique provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Dans la zone euro, la baisse générale de la consommation, le durcissement des conditions de prêt avec la hausse des taux intérêts ont un rôle indéniable sur l'économie.

3 L'ÉCONOMIE FRANÇAISE : UNE CROISSANCE MODÉRÉE ET UNE INFLATION TOUJOURS CONSÉQUENTE

Le taux d'inflation diminue au cours de l'année 2023 principalement sur la dernière partie de l'année.

Les prix des matières premières, énergétiques et alimentaires se stabilisant, ils contribueraient à une baisse de l'inflation en 2024.

En conclusion, l'économie française parviendrait, selon les prévisions de la Banque de France, à maîtriser l'inflation sans récession, même si le contexte international et mondial actuel pèse sur la reprise.

II. UNE INFLATION QUI MET À MAL LES FINANCES DES COMMUNES

Les difficultés dues à l'inflation et à l'augmentation des charges salariales influent sur la situation financière des communes.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250710-DEL-01-30012024-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

1 DES COLLECTIVITÉ TOUJOURS SOUS PRESSION BUDGÉTAIRE

Si les prévisions actuelles de stabilisation des prix des matières premières, énergétiques et alimentaires se réalisaient, l'augmentation de l'indice général de prix serait contenu autour de 2%.

La progression des dépenses de fonctionnement des collectivités en 2023 s'explique par l'accélération de l'inflation qui a conduit le gouvernement à revaloriser le point d'indice dans la fonction publique, après une première revalorisation en juillet 2022 de 3,5 %, une seconde de 1,5 % a eu lieu au 1^{er} juillet 2023.

D'autres mesures comme le versement possible d'une prime « pouvoir d'achat » aux agents dont la rémunération annuelle est inférieure à 39 000€ bruts va impacter les dépenses des communes.

2 DES PERSPECTIVES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENCOURAGEANTES POUR 2023

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ayant un poids important sur les recettes communales, s'élèverait à 39,7 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation significative de 9,6 %.

En 2023, les revenus générés par les droits de mutation connaissent une nette baisse, en raison de la mise en place de règles bancaires de prudence plus strictes, de la hausse des taux d'intérêt et de l'impact des niveaux élevés des prix de l'immobilier sur les transactions immobilières qui ralentissent le niveau des transactions.

Les subventions et les compensations fiscales reçues de la part de l'État, totalisant 40,4 milliards d'euros, enregistreraient, quant à elles, une légère hausse de 1,7 %, bien que cette augmentation soit bien inférieure au taux d'inflation.

3 CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS ET GESTION PRUDENTE DE LA DETTE

Les dépenses d'investissement seraient couvertes à hauteur de 34 % par des recettes d'investissement tout en excluant les dettes, enregistrant une augmentation de 7,1 % pour atteindre un total de 25,7 milliards d'euros.

L'endettement global serait positif à hauteur de 4,2 milliards d'euros. En conséquence, l'encours de dette des collectivités locales augmenterait de 2,1 % pour atteindre 206,7 milliards d'euros d'ici la fin de l'année 2023. Les finances des collectivités bien qu'incertaines, restent maîtrisées.

III. À PONT-À-MOUSSON, EN 2024, DES INVESTISSEMENTS QUI SE POURSUIVENT MALGRÉ LA CRISE

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250710-DEL-01-30012024-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Ce rapport d'orientation budgétaire constitue l'occasion de définir les grandes lignes du budget 2024. Il permet également de rappeler les objectifs stratégiques de l'équipe municipale sur la durée du mandat qui n'ont pas varié malgré le contexte économique inédit de ces derniers mois.

1 À MI-MANDAT : DES ENGAGEMENTS TENUS

A – Les taux de fiscalité

L'Observatoire des taxes foncières publié chaque année par l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI) indique qu'en Meurthe-et-Moselle, la hausse moyenne des taux au sein des vingt principales villes du département est de 20,5 % au cours des dix dernières années.

En 2023, les propriétaires ont eu à subir, comme tout un chacun, la flambée des prix qui touche particulièrement les dépenses liées à l'habitat (fluides, coût des matériaux, ...). Ensuite, la revalorisation des bases fiscales, indexée sur l'inflation depuis la décision du gouvernement de François Hollande, entraînait mécaniquement une augmentation des taxes foncières de 7,1 %, un niveau jamais vu depuis 1986. Et enfin, certaines municipalités ont fait le choix, pour faire face à la crise énergétique, d'augmenter leurs taux d'imposition. **Pont-à-Mousson ne fera pas ce choix pour 2024.**

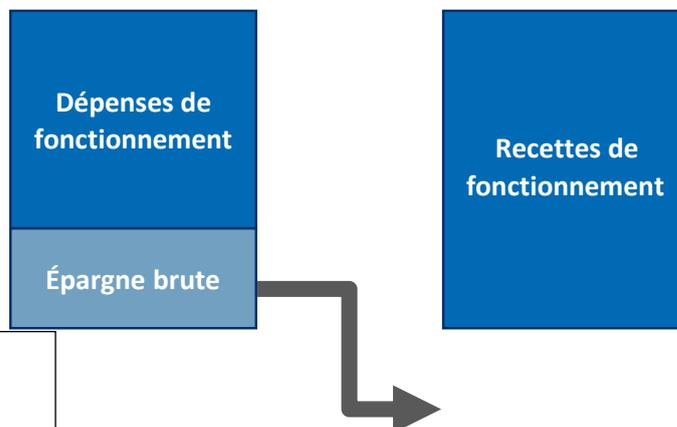
Évolution des taux de 2020 à 2023 à Pont-à-Mousson

	2020	2021	2022	2023
Taxe foncière sur le bâti	/	+1%	/	+2%
Taxe foncière sur le non bâti	/	+1%	/	+2%

B – L'épargne brute

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de rembourser la dette et de financer les investissements. C'est un levier essentiel pour investir.

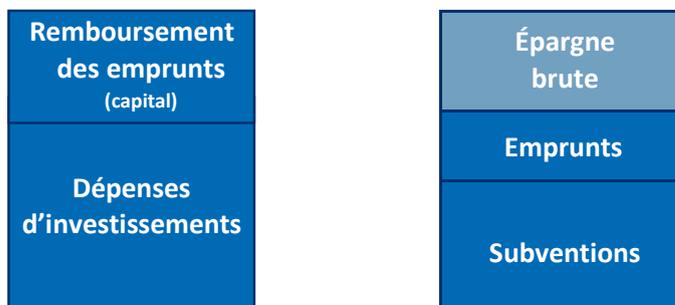
Équilibre annuel du budget



Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250710-DEL-01-30012024-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Pour maintenir le niveau de l'épargne brute, une vigilance toute particulière doit être apportée aux dépenses et aux recettes de fonctionnement.

Concernant la maîtrise énergétique, la Ville a revu l'ensemble des modalités de chauffage de ses bâtiments pour mettre la température en conformité avec les préconisations nationales et remplacement progressif de son éclairage public et dans ses bâtiments municipaux en LED. Cette maîtrise passe également par la responsabilisation des agents et des associations sur leur



consommation énergétique.

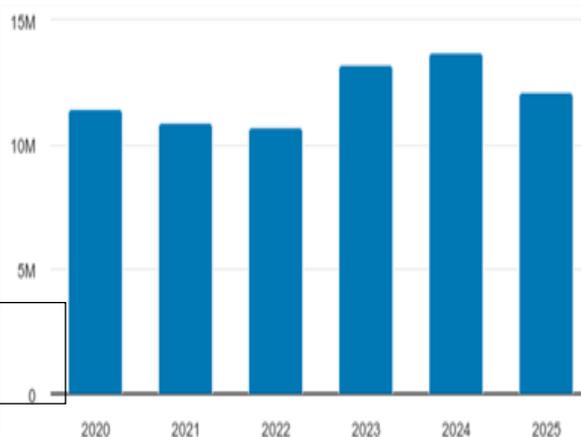
	CA 2022	CA 2023*
Épargne de gestion	1 504 734,86 €	4 533 571,02€
Taux d'épargne de gestion	9,73%	23,94%
Épargne brute	1 327 787,96 €	4 322 728,39€
Taux d'épargne brute	7,11%	22,82%

** chiffres estimatifs, dans l'attente de la clôture de l'exercice et de l'édition du compte de gestion*

C – Une volonté de maintenir le niveau des investissements

Avec la concrétisation en 2023 de nombreux grands projets (nouveau gymnase, aménagement de l'îlot SUTE, construction des nouveaux locaux du Club de l'Amitié, aménagement du nouveau bassin d'aviron, ...), le budget 2024 sera à nouveau marqué par un niveau d'investissement soutenu.

STOCK DE DETTE AU 1^{er} JANVIER N



Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250710-DEL-01-30012024-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

L'objectif de l'année 2024 est de désendetter la ville et à moyen terme de contenir la dette.

2 LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 : STABILITÉ DE LA FISCALITÉ ET DÉSENDETTEMENT DE LA VILLE

La loi NOTRe de 2015 prévoit que « dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

A – L'évolution de la section de fonctionnement

La collectivité doit supporter le niveau du prix de l'énergie, l'augmentation du point d'indice, les mesures catégorielles, l'augmentation des taux d'intérêt et l'inflation constatée sur les produits et les services, dans un contexte fiscal contraint.

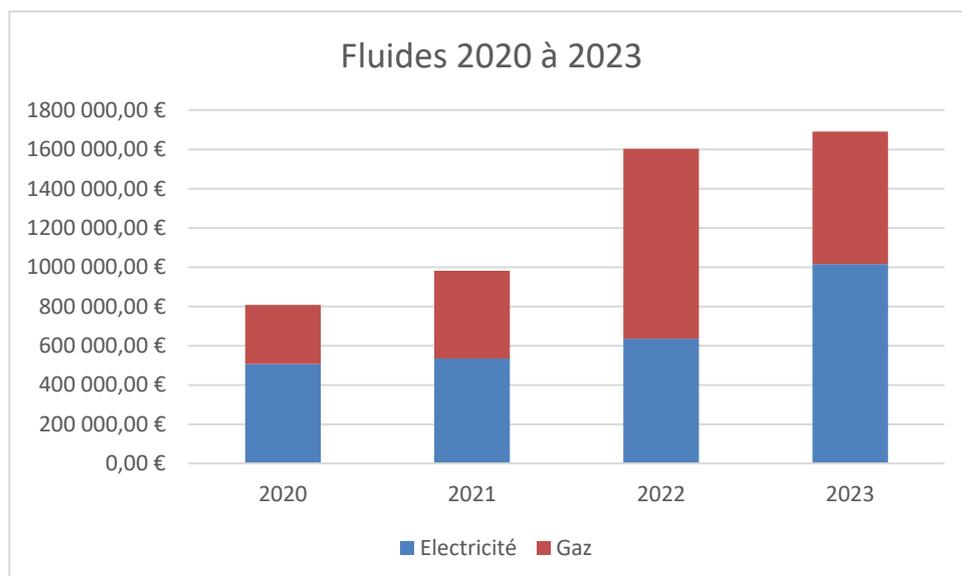
Dépenses réelles de fonctionnement

2020	2021	2022	2023
12 268 470 €	12 735 634 €	14 131 004 €	14 616 290 €

- L'augmentation du coût de l'énergie

Le coût des fluides a fortement pesé sur les dépenses de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023
Électricité	506 335,20 €	534 488,04 €	634 525,85 €	1 016 149,47 €
Gaz	301 584,14 €	446 581,31 €	968 546,84 €	674 125,86 €



Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250710-DEL-01-30012024-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception en préfecture : 10/07/2025

- L'augmentation du coût de la masse salariale

Dans le contexte inflationniste, le gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures qui

impacteront directement la masse salariale de la ville au budget 2024 sur l'année entière malgré la stabilité des effectifs :

- ➔ 1,5 % d'augmentation générale du point d'indice dès juillet 2023 (+ 60 000€).
- ➔ Attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024 (+ 60 000€).
- ➔ Mise en œuvre d'un dispositif spécifique pour les agents aux rémunérations les plus faibles avec l'attribution maximum de 9 points d'indice supplémentaires.
- ➔ Remboursement de 75 % depuis le 1^{er} septembre 2023 du forfait de transport collectif des agents (contre 50 % avant cette date).
- ➔ Augmentation de 10 % du montant de rachat du Compte Epargne Temps.
- ➔ Prime pouvoir d'achat (+ 78 000€).

À l'ensemble de ces mesures vient s'ajouter le Glissement Vieillesse Technicité qui représente 1 % à 1,5 % d'augmentation.

Part des frais de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement

2021	2022	2023
50%	45%	45%

Évolution des frais de personnel depuis 2021 par rapport aux effectifs (chiffres CA)

	2021	2022	2023
Frais de personnel	6 361 910€	6 336 216€	6 610 854€
Nombre d'agents en ETP	141,70	141,05	143,38

Les frais de personnels seront proposés avec une augmentation de 6,5% par rapport au réalisé 2023 dans le budget 2024.

Les effectifs devraient rester stables en 2024 avec environ 160 agents sur des emplois permanents.

Les frais de personnel représentent 6 610 854€ en 2023, dont 29% de charges patronales.

En matière d'avantages en nature, 4 logements sont attribués pour nécessité absolue de service.

Enfin, en ce qui concerne le temps de travail, il convient de préciser que la Ville met en œuvre les 1 607 heures, dans sa plus stricte définition depuis 2022.

- La maîtrise des taux de fiscalité pour garantir le pouvoir d'achat des Mussipontains

Le budget 2024 sera construit sur une hypothèse de stabilité des taux.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250710-DEL-01-30012024-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de mise en ligne : 10/07/2025

Seules les bases seront revues, conformément à l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 qui a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation (3,9% selon l'indice INSEE décembre 2023).

Compte tenu de la revalorisation de ces bases, le produit attendu pour 2024 est de l'ordre de 5 650 000€ contre 5 437 526€ perçus en 2023.

Sur ce mandat, la fiscalité locale aura connu une augmentation de 1% en 2021 et de 2% en 2023.

➔ L'évolution des dotations

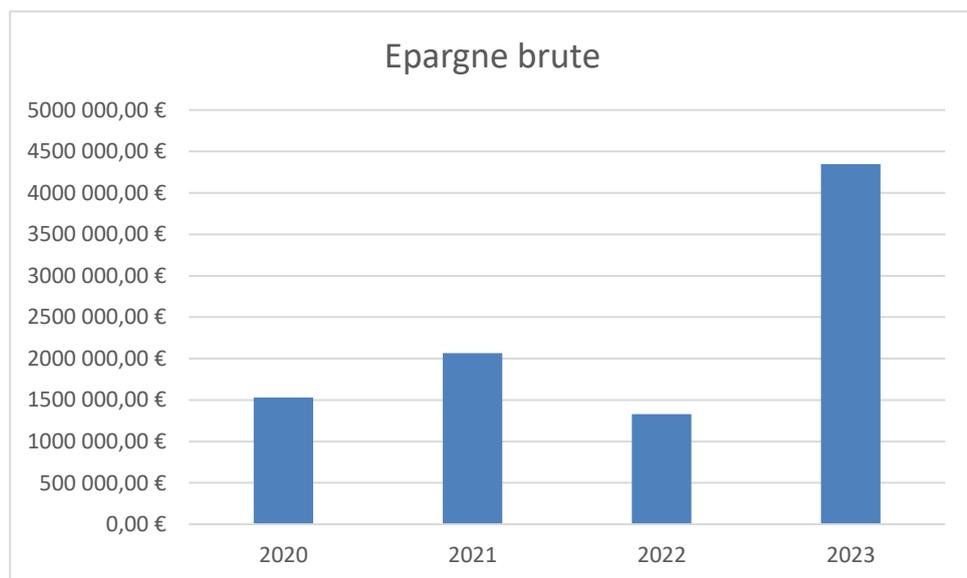
Dans l'attente des notifications et toujours de manière prudente, il sera proposé d'inscrire les recettes de dotations de l'Etat en se basant sur les montants perçus en 2023 :

	2021	2022	2023
DGF	695 172€	632 897€	619 658€
DSU	359 676€	375 725€	390 347€
Total	1 054 848€	1 008 622€	1 010 005€

B – Un niveau d'épargne maîtrisé grâce à une bonne gestion de la section de fonctionnement tout en assumant une enveloppe d'investissement en nette progression

➤ L'épargne brute

	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	1 530 642,40 €	2 064 588,70 €	1 327 787,96 €	4 322 728,39 €



Accusé de réception en préfecture
054-21946810-20250719-2024-PE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Les ventes de MMH ont nécessairement impacté positivement le niveau de l'épargne brute en 2023.

➤ Une dette contenue et sécurisée

L'encours de dette est peu exposé aux aléas des marchés financiers compte tenu de la structure de la dette :

Charte Gissler 1A → 94,56% (soit 12 939 028,33€)

Charte Gissler 1B → 5,44% (soit 744 733,40€)

Les contrats à taux variables représentent seulement 7,58% de l'encours. Depuis désormais quelques années, la Ville privilégiait largement le recours aux taux fixes, dans la mesure où ils se situaient à un niveau très bas.

La volonté en 2024 est de ne pas contracter de nouvel emprunt, donc de se désendetter.

En 2022, ont été réalisés les emprunts de 2021 (2,5 millions d'euros à 0,86%) et de 2022 (1,5 million d'euros à 0,75%) pour un montant total de 4 000 000€.

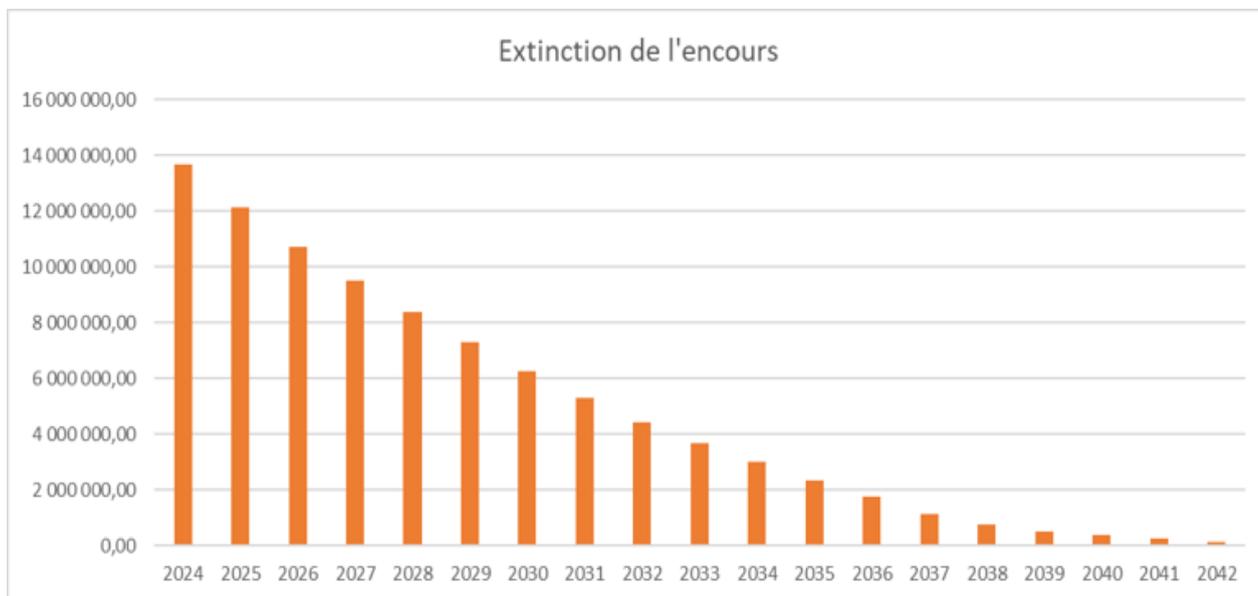
L'emprunt 2022 de 1 500 000€ a permis, au regard des taux favorables, d'être mobilisé à un taux fixe de 0,75%.

L'emprunt 2023 a été mobilisé pour 2 000 000 € à taux fixe (3,86%).

	2022	2023
Encours de dette au 31/12	13 235 355€	13 683 762€
Dette par habitant	916 €	941 €

Pour une parfaite information, la moyenne nationale était en 2021 (dernier chiffre connu) de 1 061€ pour les communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris).

La maîtrise du niveau d'endettement constitue un enjeu fort de la stratégie budgétaire. À ce titre, en 2024, malgré la poursuite des gros projets d'investissement, il ne sera pas prévu de souscrire de nouvel emprunt permettant ainsi de se désendetter de 1 538 467€ (capital qui sera remboursé en 2024).



➤ Les autres recettes d'investissement

En 2023, le niveau de subvention atteint plus de 3 300 000 € (près de 2 000 000 € réalisés et plus de 1 300 000€ en restes à réaliser). **La mobilisation des services sur les subventions en 2023 a permis à la ville de ne pas mobiliser d'emprunt complémentaire ni de ligne de trésorerie.** Le taux de financement par subvention atteint 80% pour le Club de l'Amitié par exemple. Cela devrait également être le cas pour la Place Jean Strohmman.

En 2024, les recettes d'investissement devraient comprendre notamment :

- Pour le FCTVA : 1 400 000€
- Pour la Taxe d'Aménagement : 120 000€
- Pour les amendes de police : 100 000€
- Pour les subventions reçues : plus de 2 700 000€ de subventions notifiées et sans doute plus de 1 500 000€ de subventions à mobiliser sur les nouveaux projets notamment.

Il convient de souligner que ce dernier poste de recettes est particulièrement important. Cela démontre que les différents projets menés cette année par la Ville trouvent un écho largement favorable auprès des principaux financeurs.

➤ Un programme d'investissement particulièrement dynamique avec de nombreux projets qui se concrétisent

L'ensemble des dépenses d'équipement (comptes 20, 21 et 23) du seul budget principal devrait se situer à près de 7 600 000€.

Accusé de réception en préfecture
 054-215404310-20250710-DEL-01-30012024-DE
 Date de télétransmission : 10/07/2025
 Date de réception préfecture : 10/07/2025

C – Le budget annexe de l'eau

Les investissements se poursuivront cette année encore avant le transfert de ce budget à la

IV. LES AMBITIONS 2024

A – Sport

La ville entend poursuivre le développement de la pratique sportive de haut niveau et pour tous à travers la réalisation d'infrastructures, notamment au Centre des Sports.

Après la construction du gymnase au Centre des Sports, désormais ouvert aux utilisateurs (investissement de 3 500 000€), la construction du Centre Régional d'Arts Martiaux (CRAM) mobilisera 900 000€ en 2024.

L'aménagement du bassin d'aviron et de canoë-kayak a débuté au printemps dernier et les travaux et achats de matériels seront terminés en 2024 pour 2 150 000€.

La création d'un terrain de Pumptrack à l'Île d'Esch étudié en 2023 aboutira cette année (180 000€).

B – Culture et tourisme

La collectivité entend maintenir les moyens financiers nécessaires dans ce secteur : estivales, festivals, expositions, saison culturelle, concerts, ...

Au port, l'extension du bâtiment de la capitainerie est programmée, afin d'accompagner une fréquentation qui ne cesse de progresser. Un budget de 30 000 € y sera consacré.

C – Jeunesse

Ce secteur entend aussi poursuivre la mise en œuvre de projets et d'animations :

- Chantiers jeunes, éducatifs,
- Développement d'actions à la maison de la jeunesse et du réseau 15-20,
- Soutien des projets du Conseil Municipal des Enfants élu en 2023.

En termes d'investissements, le city stade à SEFIMEG et deux autres aires seront réalisés en 2024 pour plus de 110 000€.

D – Enseignement

Le numérique fait partie de l'environnement de travail des élèves. Un travail réalisé en lien avec l'Éducation Nationale a permis de réaliser un plan d'équipement numérique dans les écoles élémentaires en 2022 et 2023.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250710-DEL-01-30012024-DE
Date de l'accusé de réception : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

En 2024, l'équipement en numérique collectif de toutes les classes des écoles élémentaires sera

finalisé, par un budget de 65 000 €.

D – Développement durable

La Ville, soucieuse de préserver son environnement, va poursuivre les mesures relatives à la transition écologique :

- Les travaux de démolition et de dépollution de l'ancien centre technique municipal arrivent à leur terme. Ils permettront la valorisation de cet espace par le démarrage de la construction de la résidence pour personnes âgées au 2^{ème} semestre,
- La végétalisation est au cœur des grandes opérations d'aménagement urbain et des travaux de réhabilitation des espaces publics. La dépollution et l'aménagement de la Place Jean Strohmman ont rendu aux Mussipontains un espace de stationnement respectueux du cadre avec une végétalisation de près de 20% de l'espace.
- La place Jean Strohmman sera finalisée en 2024 avec pour ce faire une inscription budgétaire de 485 000€.
- De nouvelles infrastructures sportives ont été réalisées en 2023. L'éclairage de la halle du Centre des Sports a été rénovée en leds (151 000€).
- La poursuite des investissements dans les écoles municipales se traduira en 2024 par la végétalisation des cours des écoles élémentaires Pompidou et Saint Martin pour 535 000€.
 - Des travaux de réhabilitation énergétique seront mis en œuvre dans les écoles Procheville et à l'annexe St-Jean pour un montant total de près de 510 000€.
 - L'extension du réseau de chaleur « urbain » sera poursuivie (après en 2023, notamment la traversée de la Moselle sur la rive gauche et la construction de la chaufferie biomasse. Celle-ci sera livrée en 2024).

Les travaux relatifs aux économies d'énergie représentent plus de 1 200 000€ au budget 2024. Les subventions possibles sur ces enjeux seront mobilisées (Fonds vert, DSIL, DETR, CAF, Région, Conseil départemental...). Ces investissements généreront des économies sur le fonctionnement.

E – Voirie

En 2024, le programme de voirie sera moins dense. La rénovation de la rue de Montrichard pour 575 000€ sera toutefois finalisée.

F – Accompagnement social

Accusé de réception
054-215404310-20250710-DEL-91-30012024-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Une partie importante est de la compétence du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Pont-à-Mousson, dont la subvention évoluera en 2024 en fonction du contexte économique et des travaux à la Résidence Philippe de Gueldre (baisse du nombre de résidents induite par la

rénovation par tranche des deux bâtiments, paiement des intérêts de l'emprunt souscrit pour la rénovation).

Le C.C.A.S. est devenu propriétaire de la Résidence Philippe de Gueldre en mars 2023 avec pour projet de mener une opération de réhabilitation complète de l'établissement. L'opération s'élèvera à environ 7 millions d'euros et durera un peu plus de deux ans. Les travaux interviendront en site occupé, ce qui impliquera une perte d'exploitation importante due à un taux de remplissage inférieur à 50%.

Pour permettre au C.C.A.S. de poursuivre ses actions quotidiennes au bénéfice des mussipontains tout en prenant en charge un gros projet de rénovation, la subvention de la ville de 690 000€ sera revalorisée de 280 000€ en 2024.

Les autres partenaires seront également accompagnés par la rénovation des bâtiments mis à leur disposition, comme pour les locaux de la croix rouge, ou encore la rénovation du bâtiment mis à disposition du centre social des 2 rives pour 650 000 €.

G – Politique de la Ville

Dans le quartier prioritaire Procheville - Bois le prêtre, un accompagnement est mis en place pour restaurer l'égalité, améliorer les conditions de vie des habitants qui subissent chômage, décrochage scolaire, ou difficultés d'accès aux services et aux soins. L'objectif est d'assurer le bien-être de tous les habitants, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable.

Après une évaluation finale du Contrat de Ville couvrant la période 2015/2023, une nouvelle version est en cours de rédaction. Une phase de concertation avec les habitants des quartiers concernés a eu lieu à la fin du premier semestre 2023.

Une nouvelle contractualisation sera signée au plus tard le 31 mars 2024 pour couvrir la période 2024/2030. Le Quartier Prioritaire Politique de la Ville est reconduit pour Procheville-Bois le Prêtre.

En conclusion, en 2024 :

- **un niveau d'investissement soutenu,**
- **une maîtrise contrainte des dépenses de fonctionnement,**
- **une recherche toujours offensive des subventions,**
- **une stabilité des taux,**
- **tout en se désendettant.**

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20250710-DEL-01-30012024-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025